



ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1808 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1580 RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 12 mai 2025, le règlement numéro 1808 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement numéro 1580 relatif à la gestion contractuelle, et ce, afin de se conformer à la Charte de la langue française** ».

Ce règlement entrera en vigueur le 1^{er} juin 2025.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 13 mai 2025.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville